



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/35/758  
11 décembre 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session  
Points 41 et 91 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution  
recommandé par la Première Commission (A/35/693, par. 8)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Carl C. PEDERSEN (Canada)

1. A sa 52ème séance, le 10 décembre 1980, la Cinquième Commission a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/35/108) conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale des incidences administratives et financières du projet de résolution recommandé par la Première Commission dans le paragraphe 8 de son rapport (A/35/693). Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement à la Commission.
2. Les déclarations et observations faites durant le débat de la Commission sur cette question sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (voir A/C.5/35/SR.52).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans qu'il y ait d'objection, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution recommandé par la Première Commission dans le paragraphe 8 de son rapport (A/35/693), il faudrait ouvrir au titre des services de conférence un crédit additionnel d'un montant qui ne dépasserait pas 2 150 500 dollars et qui serait pris en considération dans l'état récapitulatif du coût total des services de conférence pour 1981 qui sera présenté à l'Assemblée générale vers la fin de la session en cours.

-----